



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION
D'AUDITS DU MARCHÉ DE RESTAURATION
DES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE
ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-24-116
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre les contrôles de la prestation de restauration au sein des établissements de la petite enfance ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société « *Question de Bon Sens* », sise 13, rue Jean-Jaures, 38110 La Tour du Pin et représentée par madame Emilie Fiamor, gérante, pour la réalisation d'audits du marché de restauration des établissements de la petite enfance ;

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de prestation d'audits du marché de restauration des établissements de la petite enfance avec la société « *Question de Bon Sens* », sise 13, rue Jean-Jaures, 38110 La Tour du Pin et représentée par madame Emilie Fiamor, gérante, pour un montant total de 7 780 € HT, soit 9 336 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240329-lmc1H11565H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024
Date de Publication : 29/03/2024